

Les enseignantes en Biotechnologie
Lycée Professionnel Jacques Prévert
9, rue de la République BP 46
38601 Fontaine, cedex

Fontaine, le 13 septembre 2010

à M. Michel Gavrilovic
Inspecteur Général STI
Biotechnologie
s/c de Mmes les Inspectrices
Académiques, Grenoble
s/c de Mme La Provisseure
du LP Jacques Prévert, Fontaine

Monsieur,

Les enseignantes en Biotechnologie du Lycée Professionnel Jacques Prévert souhaitent soulever la question de l'enseignement et de la « validation » du secourisme selon les nouvelles dispositions du Bac. Pro. 3 ans et en CAP.

Le *Socle commun* (élémentaire, collège), actuellement en cours de mise en place, prévoit une formation au secourisme en primaire : APS (Apprendre à Porter Secours) et en collège : PSC1 (Premiers Secours Civiques niveau 1). Dans l'esprit du *Socle commun*, le secourisme relève des « compétences sociales et civiques », une des sept compétences à maîtriser et une de celles à « valider » à compter de 2011 pour obtenir le Diplôme National du Brevet :

« ... porter secours : l'obtention de l'attestation de formation aux premiers secours certifie que cette capacité est acquise » (issu de la brochure « Le socle commun » MEN, site [éducation.gouv.fr](http://education.gouv.fr)).

Le Lycée Professionnel s'inscrit, selon les nouvelles modalités, en prolongement de ces formations au travers d'un module correspondant soit à la passerelle PSC1 vers le SST, soit au recyclage SST (soit un module de l'ordre de quatre heures). Ainsi la formation initiale en secourisme (de l'ordre de 12 heures) a été retirée de l'enseignement des enseignant-es de Biotechnologie (HPS) pour s'inscrire dans les missions du collège et, dans cette nouvelle architecture, il nous revient d'assurer la partie « professionnalisante » (passerelle SST ou recyclage, formation se déroulant en groupe de 14 élèves maximum (deux formatrices/eurs au-delà de 15 élèves, selon les références INRS encadrant ces formations dans le cadre Education Nationale).

Or, la réalité « de terrain » est loin de rejoindre la linéarité des textes : peu – pour ne pas dire *pas* d'élèves arrivent formé-es en secourisme au lycée. Et l'avenir immédiat semble bien mal engagé : renseignements pris, le secourisme, dans le dispositif prévu, n'est inscrit dans aucun cours initial en collège, donc il n'apparaît pas dans l'emploi du temps des élèves, ni attaché à aucune discipline précisément. Enfin, ce qui semble particulièrement grave, peu ou pas de personnel *in situ* est formé.

Les personnes potentiellement concernées par ce dispositif – personnel d'encadrement, enseignant-es, parents d'élèves, élèves – ne sont-elles pas aujourd'hui mis en face d'une situation dans laquelle règne avant tout une précipitation, précipitation préjudiciable à tous et en particulier aux élèves qui doivent être validé-es *dès à présent* – validation comptant pour l'examen (réforme Bac. Pro. 3 ans et CAP) - sur une formation qu'elles/ils n'ont pas reçue ?

En effet, les textes prévoient des épreuves de validation des acquis de secourisme en Lycée Professionnel en PSE en CCF1 de BAC PRO (en 1^{ère}), en CCF2 CAP seul¹ et en CCF2 CAP en certification intermédiaire : épreuve pratique de secourisme sur, respectivement 3 pts (BAC PRO) et 2 pts (CAP) : « Elle prend en compte les résultats obtenus lors de la formation de base au secourisme ou

¹ Relevons que durant l'été 2009 – sans aucune concertation des personnels, ni de leurs représentant-es - la VSP en CAP est devenu PSE !

du recyclage SST ». D'où une interrogation immédiate puisque la réforme est en vigueur : comment valider dans l'épreuve de PSE comptant pour le Baccalauréat Professionnel et/ou le CAP des élèves non formé-es en secourisme? Zéro, deux ou trois ? Annulation de l'épreuve ?

Le dispositif prévoit que le lycée – ultime maillon de la chaîne - permette à l'élève de « valider » ce qu'elle/il n'a pu obtenir auparavant; la liste est longue et la mission de grande ampleur et partie pour être ... prolongée ! Sur quelles heures-élèves – dans un emploi du temps déjà bien chargé – et quelles heures-professeur (ou autre) compte-tenu du nombre de classe concernées ? Ce qui devrait être un « rattrapage » ponctuel et circonstanciel – qui n'est d'ailleurs pas sans poser de problèmes spécifiques, mais là n'est pas notre sujet – ne peut s'inscrire pleinement à la charge des lycées. La situation actuelle est donc *intrinsèquement* hors du dispositif.

En amont, comment laisser penser aux familles que leurs enfants bénéficient de ces formations inscrites dans les programmes en terme, de surcroît, de « compétences » à acquérir et à valider alors que ce n'est pas le cas – la rareté des élèves formé-es en secourisme entrant au lycée en témoigne – et alors qu'aucune heure de formation initiale (au moins 12 heures) n'est prévue dans leur emploi du temps initial au collège² et qu'aucun enseignant-e n'est investi-e clairement de cet enseignement, ni formé-e en conséquence et /ou en nombre suffisant ?

La situation nous semble grave.

En conséquence, pour ce qui nous concerne au niveau du lycée, nous demandons l'ajournement de l'épreuve pratique de secourisme en PSE, telle qu'elle est définie actuellement, dans l'attente que le dispositif prévu en amont, primaire et collège, soit concrètement réalisable et réalisé.

Relevons enfin que lorsque le dispositif aura les moyens de fonctionner, les rares sessions de formation initiale qui s'inscriront alors en lycée (sessions de « rattrapage » en quelques sorte), doivent être, ainsi que le précisent les textes, intégrées dans un projet organisé et concerté au sein de la communauté éducative qui met en œuvre des actrices/eurs de son choix (internes ou externes à l'établissement) et qui concerne l'ensemble des disciplines (PSE certes mais aussi enseignement professionnel, personnel de santé). Actuellement, nous assistons à une forme de consensus *tacite* qui voudrait désigner les professeur-es de PSE à organiser et/ou à prendre en charge ces formations initiales au secourisme en insistant, par ailleurs, pour que nous ne fassions que 4 heures en PSE ! Quadrature du cercle donc qui génère un climat d'inconfort réel pour les enseignant-es. De ce que nous avons pu échanger, ici ou là, avec les collègues de divers horizons, cette posture peut aller jusqu'à des pressions exercées pour prendre en charge ces sessions contribuant, de surcroît, à dégrader des conditions de travail déjà très malmenées par les nouvelles réformes. Nos tenons à dénoncer ces formes de pressions exercées à l'égard des personnels dans le cadre de leur activité professionnelle.

Nous souhaitons que vous entendiez nos inquiétudes sur le sujet et compreniez notre stupéfaction face aux modalités de mise en place de ces réformes (Socle commun, Bac. Pro 3 ans ... et pour le CAP, passage de la VSP en PSE). Nous sollicitons votre intervention pour faire cesser cette situation alarmante à tous les niveaux.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

L'équipe des enseignantes en Biotechnologie

² Monsieur Le Recteur, dans son courrier du 15 juin 2010, cite parmi les « conditions favorables » à l'organisation de ces formations, des heures dédiées au secourisme inscrites dans l'emploi du temps des élèves. Il rappelle par ailleurs l'engagement de l'ensemble de l'équipe éducative, l'inscription dans le projet d'établissement de cet objectif ... autant d'éléments non réunis actuellement.